

La relance de la politique de l'éducation prioritaire, en septembre 2006, s'est notamment traduite par la création de 249 réseaux « ambition réussite » (RAR) dans le secteur public en France métropolitaine et dans les DOM.

Trois quarts des élèves des collèges RAR sont issus des catégories sociales défavorisées et un tiers a un fort retard scolaire en début de sixième.

Ces collégiens maîtrisent moins bien les compétences de base, en sixième comme en troisième.

Leurs résultats au brevet sont, en moyenne, plus faibles que dans les collèges situés hors éducation prioritaire.

À la fin du collège, ils sont plus souvent orientés vers les filières professionnelles : 44 % des collégiens de RAR poursuivent leurs études en seconde professionnelle, contre 24 %, en moyenne, ailleurs.

À la rentrée 2006, les collèges RAR se sont vus attribuer près de 23 % d'heures d'enseignement par élève en plus par rapport aux autres collèges. On y compte, en moyenne, quatre collégiens de moins par classe.

Les réseaux « ambition réussite » État des lieux en 2006-2007

La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP), initiée en 1981, avait pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale. » L'objectif premier de cette politique était « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au *Bulletin officiel* n° 3 de février 1990). Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, reposait sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participaient « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007, parue au *Bulletin officiel* n° 4 de janvier 1999).

L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire qui s'est notamment traduite par une

réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer l'action pédagogique et les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. » Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 249 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS), qui regroupent tous les autres établissements et écoles, qui relèvent de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au *Bulletin officiel* n° 14 d'avril 2006). Ce plan a été mis en place en septembre 2006 ; seuls les élèves en sixième, cinquième et quatrième, à la rentrée 2008, ont donc bénéficié de ce dispositif depuis le début de leur scolarité en collège.

249 collèges publics « ambition réussite » à la rentrée 2006

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte 249 collèges publics « ambition réussite » qui accueillent 126 000 élèves, soit un collégien sur vingt scolarisés dans le secteur public.

Les académies offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des collèges RAR est de 12,7 % (11,4 % des collégiens scolarisés en collège RAR) pour l'académie d'Aix-Marseille, de 8,5 % (7,2 % des collégiens) pour celle de Lille et de 0,4 % (0,3 % des collégiens) pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,2 % des collèges sont en « ambition réussite » contre 4,1 % en France métropolitaine et les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20 points d'écart en moyenne).

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en RAR : trois collèges dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans l'académie de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

En France métropolitaine et dans les DOM, il y a 1 715 écoles « ambition réussite ». La part des écoles RAR varie de 7,1 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 6,1 % pour celle de Lille à 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,5 % des écoles sont « ambition réussite » contre 2,9 % en France métropolitaine.

On compte, en moyenne, en France métropolitaine, 3,5 écoles par réseau « ambition réussite », en maternelle comme en élémentaire, avec une répartition inégale sur le territoire français. Si aucune école maternelle ne fait partie d'un RAR en Corse, elles sont cinq en moyenne par RAR dans les académies d'Amiens, Dijon et Toulouse, et jusqu'à 5,6 dans celle de Nancy-Metz. Pour les écoles élémentaires, la distribution s'étend de deux dans l'académie de Limoges à cinq dans les académies de Corse et de Grenoble.

Dans les DOM, ces moyennes sont équivalentes : 1,8 école maternelle par réseau « ambition réussite » et 4,6 écoles de niveau élémentaire.

De légers aménagements lors des rentrées suivantes

À la rentrée 2007, la carte des réseaux a légèrement évolué et on compte 253 collèges publics RAR, qui accueillent 122 700 élèves. Quatre réseaux centrés autour de ces collèges ont donc été créés,

un dans chacun des départements suivants : les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, l'Hérault et la Somme.

Depuis la rentrée 2007, 25 lycées ont été labellisés « ambition réussite » : 11 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), 3 lycées polyvalents (LPO) et 11 lycées professionnels (LP). Ils s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire. Ils ont vocation à répondre aux besoins des nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire en général, et des réseaux « ambition réussite » en particulier, qui poursuivent leur scolarité dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel (note de service n° 2007-079, parue au *Bulletin officiel* n° 14 d'avril 2007). Les académies d'Amiens, Créteil et Rouen accueillent chacune deux LEGT et celles de Corse, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Reims un LEGT. Les lycées polyvalents sont dans les académies de Créteil, Poitiers et de la Réunion. Enfin, les lycées professionnels se trouvent dans les académies d'Aix-Marseille (2), Créteil (2), Bordeaux, Corse, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Rouen et Toulouse.

À la rentrée 2008, on dénombre en France 254 collèges publics « ambition réussite » : deux sont nouveaux (un dans le département du Nord et un autre dans le Val-d'Oise) et un a fermé (dans le département du Nord). 118 000 collégiens y suivent leur scolarité.

Trois quarts des élèves des collèges RAR sont d'origine sociale défavorisée

À la rentrée 2006, 126 000 collégiens sont scolarisés dans un collège « ambition réussite ». Comme attendu, ces élèves sont très massivement d'origine sociale défavorisée :

75 % des élèves des collèges RAR ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 38 % ailleurs (c'est-à-dire dans le secteur public hors éducation prioritaire, donc hors RAR et hors RRS) (*tableau 1*).

Un tiers d'entre eux a un retard scolaire à l'entrée en sixième

Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 34 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 15 % ailleurs. En sixième, 11 % des élèves des collèges RAR sont des redoublants contre 7 % hors éducation prioritaire. Le poids des redoublants de troisième est peu différent entre les collèges RAR et les autres : 6,1 % contre 5,8 %. En effet, même si ces élèves rencontrent plus de difficultés, les équipes éducatives des collèges RAR optent pour un passage en classe supérieure, du même ordre que dans les autres collèges. Les élèves sont en effet plus âgés. D'ailleurs, le taux d'accès de la sixième à la troisième est sensiblement le même en collège RAR que dans un établissement hors éducation prioritaire (73 % contre 75 %).

Ces constats restent vrais, mais dans une moindre mesure, pour les élèves scolarisés dans un collège « réussite scolaire ».

Si, par construction (*voir l'encadré p. 3*), les collèges RAR sont homogènes en ce qui concerne la composition sociale de leurs élèves et le retard en sixième, ils le sont aussi pour le retard en troisième, le redoublement en sixième et en troisième. Trois quarts des collèges RAR ont en commun d'accueillir un public massivement socialement défavorisé et en grande difficulté scolaire (ces cinq variables ont une valeur supérieure à celle de 5 % de l'ensemble des collèges), un quart des collèges RAR ont moins de difficultés.

TABLEAU 1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2006 (en %)

	Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	Proportion d'élèves entrant en 6 ^{ème} en retard
RAR	75,5	8,2	34,3
RRS	57,6	19,0	23,4
Hors RAR et RRS	37,9	35,2	14,8
Ensemble	43,0	31,2	16,9

Source : MEN-DEPP

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

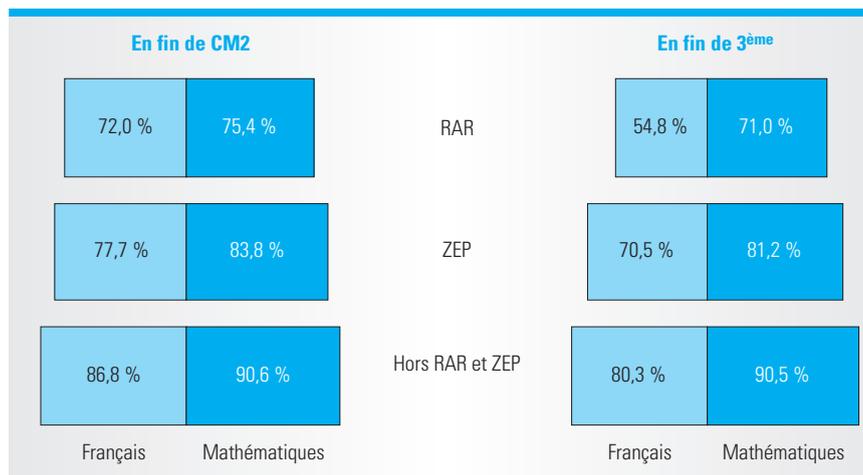
Les élèves maîtrisent moins bien les compétences de base en sixième comme en troisième

Les élèves scolarisés en RAR maîtrisent moins bien les compétences de base : ils sont 15 % de moins, en français comme en mathématiques, à les maîtriser en CM2 en 2006-2007, soit 72 % en français et 75 % en mathématiques. En troisième, la différence est encore plus importante : de 20 points en mathématiques (71 % en RAR et 91 % hors éducation prioritaire) et de 25 points en français (respectivement 55 % et 80 %) (graphique 1).

De moins bons résultats au brevet, surtout aux épreuves écrites

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). Pour l'obtention du diplôme, les résultats obtenus au cours de l'année en contrôle continu sont aussi pris en compte. À la session 2007, 61 % des élèves des collèges RAR et 47 % des élèves des réseaux réussite scolaire ont obtenu moins de 10 sur 20, en moyenne, aux épreuves écrites, contre 30 % pour les élèves scolarisés hors éducation prioritaire. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts diminuent : 67 % des élèves des RAR et 73 % des élèves des RRS ont obtenu leur DNB contre 82 % ailleurs (graphique 2). De tels écarts ne sont pas étonnants au vu de la constitution des RAR. Aussi ne faut-il pas en déduire une appréciation négative

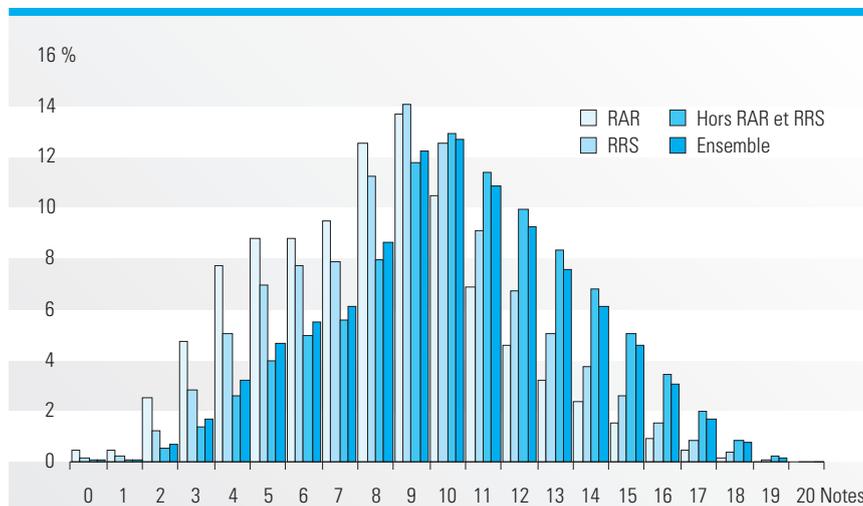
GRAPHIQUE 1 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en 2006-2007



Source : MEN-DEPP

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

GRAPHIQUE 2 – Répartition des élèves selon la moyenne de leurs notes aux épreuves écrites du DNB 2007



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 12,6 % des élèves ont eu entre 8 et 9 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2007 contre 11,2 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 8 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 8,7 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-DEPP

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

des effets de la politique d'éducation prioritaire. La relance de cette politique « énonce un même principe de réussite pour tous les

élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves » (circulaire n° 2006-058).

Détermination des RAR

C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les 249 collèges têtes de réseaux « ambition réussite ».

Ont été pris en compte :

- la proportion d'élèves de sixième enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle ;
- la proportion d'élèves de sixième en retard de deux ans ou plus ;
- la proportion d'élèves de sixième ayant un faible score à l'évaluation à l'entrée en sixième (l'année 2003 était la dernière année pour laquelle les résultats étaient disponibles sur l'ensemble des collèges de France métropolitaine et des DOM) ;
- la part des enfants non francophones ;
- la part d'élèves bénéficiant de bourses les plus élevées ;

- la part de parents bénéficiaires du RMI dans l'environnement du collège ;
- le taux de chômage dans l'environnement du collège.

À partir des trois premiers critères, le ministère a déterminé une liste de 164 collèges publics. Ces établissements accueillent soit 67 % ou plus d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, soit 10 % ou plus d'élèves de sixième en retard de deux ans ou plus, ou encore ont un score moyen à l'évaluation de sixième en septembre 2003 inférieur ou égal à 47 %. Pour chacun de ces critères, la borne retenue a permis de sélectionner les 5 % de collèges les plus en difficulté.

Après une concertation avec les académies, en prenant en compte les autres critères, 249 collèges ont ainsi été choisis comme tête de réseaux « ambition réussite ». Les collèges privés et les écoles ont rejoint le dispositif plus tard.

Les collégiens des RAR plus souvent orientés vers l'enseignement professionnel

Un élève de troisième a 86 chances sur 100 d'arriver au second cycle, c'est-à-dire en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle. Et ceci, qu'il soit scolarisé dans un collège « ambition réussite » ou non (*tableau 2*). Cependant, les élèves des collèges RAR sont plus souvent orientés en seconde professionnelle : le taux d'accès de troisième en seconde professionnelle est de 44 % pour les élèves scolarisés dans un collège RAR. Il est de 24 % hors éducation prioritaire.

Des redoublements plus fréquents en seconde

À l'issue de leur seconde générale et technologique, 25 % des élèves qui ont effectué leur troisième dans un collège RAR redoublent contre 16 % de ceux qui ont effectué leur troisième dans un collège situé hors éducation prioritaire (*tableau 3*). Le taux de redoublement est aussi plus élevé à l'issue de la seconde professionnelle (7 % contre 4,5 %).

De plus, les élèves sont plus souvent orientés en filière technologique : 37 % des élèves de seconde générale et technologique, qui ont effectué leur troisième dans un collège situé en RAR, poursuivent dans une première générale (S, ES ou L) et 26 % dans une première technologique (SMS, STT, STI ou STL). Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 58 % et 18 % pour les lycéens qui ont effectué leur troisième dans un collège situé hors éducation prioritaire.

Des moyens plus importants pour les collèges RAR

À la rentrée 2006, les collèges RAR se voient attribuer 23 % d'heures d'enseignement par élève en plus par rapport aux autres collèges (*tableau 4*). Cet effort se traduit notamment par un nombre d'élèves moins élevé par classe et par structure pédagogique que dans les autres établissements publics : 21,2 élèves par division et 17,7 par structure pédagogique en collège

TABLEAU 2 – Taux d'accès en seconde - Année scolaire 2006-2007 (en %)

Taux d'accès :	RAR	RRS	Hors RAR et RRS	Ensemble
de 3 ^{ème} en 2 ^{nde} gén. et techno.	42	49	62	59
de 3 ^{ème} en 2 ^{nde} professionnelle	44	37	24	27
de 3 ^{ème} en 2 ^{nde}	86	86	85	86
de 6 ^{ème} en 3 ^{ème}	73	73	75	75

Source : MEN-DEPP

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

TABLEAU 3 – Devenir en fin de seconde - Année scolaire 2006-2007 (en %)

Devenir des élèves en fin de seconde générale et technologique	RAR	RRS	Hors RAR et RRS	Ensemble
Première S	17,6	22,2	31,7	30,1
Première L	7,2	8,4	9,4	9,2
Première ES	11,9	13,1	16,6	15,9
Première SMS ou STT	19,4	17,1	11,9	12,8
Première STL ou STI	6,3	6,9	6,5	6,6
Première BTN	0,2	0,3	0,4	0,4
BEP ou CAP	6,7	5,1	2,8	3,2
Redoublement	24,6	21,2	15,6	16,6
Autre	5,9	5,8	5,1	5,2

Devenir des élèves en fin de seconde professionnelle	RAR	RRS	Hors RAR et RRS	Ensemble
Terminale BEP ou fin de CAP	75,7	77,7	81,7	80,6
Réorientation ou redoublement	7,1	6,4	4,5	5,0
Autre	17,1	15,9	13,8	14,4

Source : MEN-DEPP

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

TABLEAU 4 – Moyens en personnel enseignant et tailles de classes en collège à la rentrée 2006

	RAR	RRS	Hors RAR et RRS	Ensemble
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement par élève (H/E)	1,57	1,42	1,23	1,27
Nombre moyen d'élèves par division (E/D)	21,2	22,3	24,6	24,0
Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique (E/S)	17,7	18,9	22,0	21,3

Pour les collèges, l'indicateur rapporte l'ensemble des heures d'enseignement (y compris celles effectuées par les ressources locales - vacataires, compléments de service.. - et les ARE) aux effectifs des élèves du collège (hors SEGPA).

Source : MEN-DEPP, fichiers Scolarité, AGAPE, EPP et « Structures et services »

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

TABLEAU 5 – Âge et ancienneté des personnels enseignants et ATOS en collège à la rentrée 2006 (en %)

Proportions des personnels...	de 30 ans ou moins		de deux ans d'ancienneté ou moins	
	Enseignants	ATOS	Enseignants	ATOS
RAR	28	4	36	28
RRS	23	3	30	25
Hors RAR et RRS	13	3	25	23
Ensemble	16	3	26	23

Le tableau donne la proportion d'enseignants, titulaires ou non, y compris les titulaires remplaçants, dont l'affectation principale est depuis deux ans ou moins dans l'école ou le collège. Il ne mesure pas l'ancienneté en « ambition réussite », mais l'ancienneté dans l'établissement.

Source : MEN-DEPP, fichiers Scolarité, AGAPE, EPP et « Structures et services »

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

« ambition réussite » contre 24,6 et 22,0 dans les collèges situés hors éducation prioritaire. Cet effort a été renforcé par l'apport d'enseignants et d'assistants d'éducation supplémentaires.

Par rapport aux établissements situés hors éducation prioritaire, les enseignants des collèges RAR sont plus jeunes et ont pris leur poste dans l'établissement depuis moins longtemps : 28 % d'entre eux ont 30 ans

ou moins, et 36 % sont présents dans l'établissement depuis deux ans ou moins contre, respectivement, 13 % et 25 % dans les collèges publics hors éducation prioritaire (*tableau 5*). Ces différences n'apparaissent pas pour les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de santé (ATOS), qui sont nettement moins jeunes que les enseignants, que le collège soit RAR ou non.

Alexia Stéfanou, DEPP B3

Quelques autres territoires mieux observés

– Sur la politique de la ville

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996. À la rentrée 2006, on dénombrait, en ZUS, 489 collèges et 222 lycées (dont 102 lycées professionnels). Ils sont respectivement 475 et 217 (dont 99) à la rentrée 2008.

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, le ministère de l'Éducation nationale (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP) calcule des indicateurs sur les écoles et les EPLE situés en ZUS. Il s'agit, entre autres, de la proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en sixième, du taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) et de la dotation horaire des collèges. Ces indicateurs sont établis pour chaque ZUS, chaque commune ayant au moins une ZUS, chaque département et pour la France entière. À chaque fois, des références ZUS, hors ZUS et ensemble sont disponibles. Ces indicateurs donnent des informations sur les élèves scolarisés dans une école ou un établissement situé en ZUS et non sur les élèves habitant une ZUS, qu'ils soient scolarisés ou non dans une école ou un établissement situé en ZUS. Là est leur limite.

En juin 2008, 215 sites prioritaires d'intervention de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) ont été choisis par le Comité interministériel à la ville (CIV) pour être les lieux privilégiés d'observation et de suivi des mesures de la dynamique « Espoir banlieues ». 212 sont des zones urbaines sensibles et trois des quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003. À la rentrée 2008, ils comprennent 1 791 écoles, 247 collèges et 103 lycées (dont 45 lycées professionnels).

– Sur le sujet de la violence

Le développement des phénomènes de violence dans les établissements a amené les ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur à renforcer leur collaboration. Cette dernière a abouti, à partir de 1992, à un classement de certains collèges et lycées en « établissements sensibles » sans dire, pour autant, que la violence n'est pas présente que dans ces établissements. Comme les établissements des RAR, ils bénéficient de mesures spéciales. À la rentrée 2006, ils étaient au nombre de 174 dont 111 collèges. Ils sont 171, dont 110 collèges, à la rentrée 2008.

Par ailleurs, dans le cadre d'un plan anti-violence initié en 1997, dix sites expérimentaux dits « sites violence » ont été créés dans six académies : Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Versailles. Des moyens supplémentaires – emplois d'infirmiers, d'assistants sociaux, de médecins scolaires, de techniciens, d'adjoints de direction, de conseillers principaux d'éducation (CPE) – sont mis au service de projets spécifiques, définis sous l'impulsion des recteurs. À la rentrée 2006, on dénombrait 352 collèges et 141 lycées (dont 61 lycées professionnels) en « site violence ». On compte un lycée professionnel de moins à la rentrée 2008.

Pour en savoir plus

F. Thomas, « Des collèges publics divers », *Éducation & formations* n° 71, MEN-DEP, juin 2005, p. 105.

A. Stefanou, « Les caractéristiques des collèges de l'éducation prioritaire et le destin scolaire de leurs élèves », *Éducation & formations* n° 61, MEN-DPD, octobre-décembre 2001.

www.education.gouv.fr

